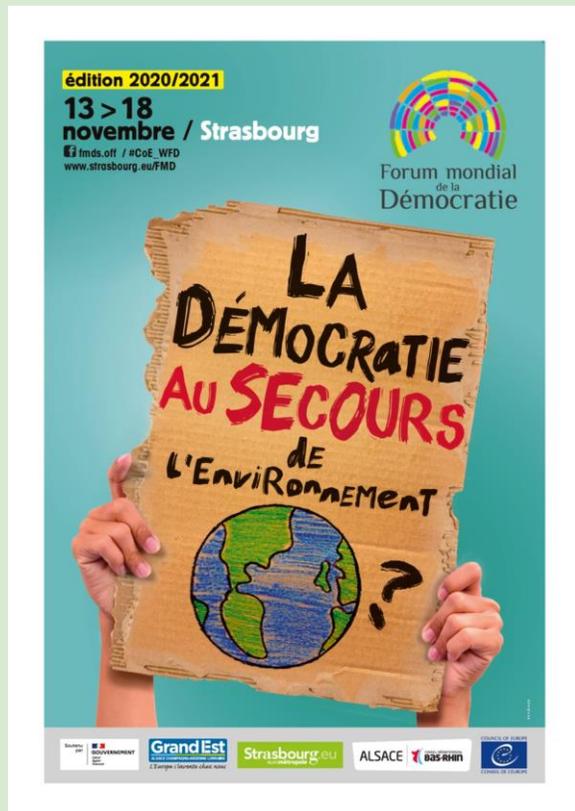


Démogazette

Samedi 6 novembre 2021



Tribunal Conventions citoyennes pour le climat : légitimité, responsabilité et utilité

Connaissez-vous la Convention citoyenne pour le climat ? Si ce n'est pas le cas, pas de panique ! La mise en scène de ce faux procès laisse la part belle à l'explication du déroulement de cette expérience peu commune. La Convention citoyenne pour le climat dont il est question ici est une assemblée de citoyens, lancée en octobre 2019 en France à l'initiative du gouvernement, et qui avait pour mandat de proposer un ensemble de mesures dans l'objectif de réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Un objectif ambitieux, associé à des « propositions ambitieuses » pour reprendre les mots de Quentin Perrier, « témoin » lors du procès et qui fut membre du groupe d'appui à la Convention.

À l'occasion du procès, ce sont trois chefs d'accusation qui ont été mis en évidence par la procureure Marine Fleury, Maître de conférence en droit public à l'Université Picardie Jules Verne : l'illégitimité, l'irresponsabilité et l'inutilité. Pour l'illégitimité, c'est le petit nombre de citoyens désignés (150) qui est mis en cause, ainsi que l'emploi du tirage au sort pour les désigner. À cet argument s'opposent Jocelyn Brocker et Nadine Breneur, anciens membres de la Convention et accusés, représentés par les politiques climatiques et la participation citoyenne. Il en ressort un constat mitigé, le tirage au sort s'étant effectué selon des critères visant à assurer la représentativité (répartition hommes-femmes, niveau de diplôme...), mais

Sciences Po Strasbourg

École de l'Université de Strasbourg

n'ayant pas pris en compte la position idéologique, ce qui a eu pour résultat un faible nombre de climato-sceptiques dans la Convention.



Jocelyn Brocker, participant à la Convention citoyenne

Marine Fleury enchaîne rapidement sur l'irresponsabilité : en sachant que des experts ont pu donner leur avis sur la question face à cette assemblée, comment s'assurer qu'ils n'ont pas influencé les citoyens dans leurs propositions ? Quentin Perrier rappelle sur cette question que les experts du groupe d'appui, chargés d'accompagner la Convention sur le long terme, n'avaient pas l'autorisation d'exprimer leur avis personnel. Toutefois, il semble que le manque de transparence ayant entouré le groupe d'appui et le comité de gouvernance de la Convention soit un défaut reconnu par tous.



Quentin Perrier, membre du groupe d'appui de la Convention citoyenne pour le climat

Vient alors s'ajouter l'accusation d'inutilité, accusation polémique s'il en est car c'est le président de la République lui-même qui est mis en cause, pour sa promesse non tenue de reprendre « sans filtre » les propositions de la Convention. Si cet échec est admis par tous, Loïc Blondiaux, ancien membre du Comité de Gouvernance de la Convention et professeur de science politique à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, tient à noter le caractère original et innovant de cette Convention, qui a permis selon lui de donner du poids à la parole des citoyens dans un contexte de défiance vis-à-vis de la démocratie représentative.

Ce qui ressort de ce procès, c'est que la Convention citoyenne pour le climat a été une expérience démocratique intéressante mais non dénuée de défauts, qui a abouti à la proposition de 149 mesures. Sans être nouvelles (comme le note Nadine Breneur), ces mesures ont l'avantage d'avoir été conçues par des citoyens, premiers concernés par les questions environnementales.

Clémence BARIDO SOTTANI

« La Convention citoyenne sur le climat a trois grands défauts ! ». Le ton est donné d'emblée par Mme la procureure, incarnée par Marine Fleury, maître de conférences en droit public à l'Université de Picardie-Jules Verne. Face à elle sur le banc des accusés, trois représentants de la Convention citoyenne pour le climat (CCC), issus d'horizons divers, mais qui parlent d'une même voix et avec conviction pour défendre leur projet, aidés par leur avocate, Me Lise Deshautel, consultante en politiques climatiques. Trois témoins complètent le tableau afin d'apporter toute leur expertise sur la question, le tout

présidé par Mme la Juge Sophie Guillain, directrice de Res publica.



Nadine Breneur, participante à la Convention citoyenne

La procureure dresse ainsi un réquisitoire sévère de la Convention citoyenne pour le climat, et prend à contrepied l'intitulé-même de la simulation en parlant d'illégitimité, d'irresponsabilité et d'inutilité de la CCC et de ses résultats. Elle relie en effet son constat à de supposés manquements démocratiques de la CCC, qu'il s'agisse de la nomination de ses dirigeants, de l'influence prépondérante des experts ou encore de la non-participation de l'ensemble de la population française à ces débats, par le biais d'un référendum par exemple. Ces critiques sont étayées par des « pièces à conviction », projetées sur grand écran à la vue de tous.

Les accusés, Nadine Breneur, Jocelyn Brocker et Loïc Blondiaux, presque dos au mur face à ses accusations, sont donc ensuite appelés à la barre. Ces derniers défendent brillamment et avec conviction le noble projet auquel ils ont contribué, sacrifiant par conséquent six de leurs week-ends. Dans une ambiance qui se veut malgré tout bon enfant, comme en témoignent les quelques (faux) accrochages entre l'accusation et la défense, nous en apprenons ainsi beaucoup plus sur les tenants et les

aboutissants de ce qu'a été la Convention citoyenne pour le climat et de l'influence qu'elle a exercé pour inscrire véritablement la question de la lutte contre le réchauffement climatique dans l'agenda politique français.

Certes, comme cela est parfaitement démontré dans ce procès fictif, le dispositif de la convention fut très efficace dans son travail comme le prouvent les 149 propositions qui en ont émergé, mais aussi très limité. L'un des témoins, Hélène Landemore, professeure de sciences politiques à l'Université de Yale aux États-Unis et dont la présence et l'investissement dans ce tribunal est à saluer, compte-tenu du décalage horaire, a effectivement rappelé que la CCC pouvait souffrir par exemple d'une représentativité moins inclusive qu'il n'y paraît. Ainsi, cette prise de parole plus nuancée est plus que bienvenue car elle nous empêche de tomber dans l'écueil d'un débat simplement binaire vers lequel peut nous entraîner le format du procès.

Car jusqu'au bout et de façon tout à fait logique, chaque intervenant campe sur ses positions, les accusés se défendant corps et âme et concluant même, par l'intermédiaire de leur avocate Lise Deshautel, en pointant ironiquement les incohérences du discours de la procureure qui s'en serait en fait prise à son propre chef, à savoir le chef de l'État. Le procès se conclut ainsi sous les rires du public venu assister en réalité à une vraie joute oratoire. Vient le temps de délibérer pour les trois jurés tirés au hasard au début de la simulation, tandis que les intervenants en profitent pour interagir avec le public présent dans la salle. Chacun est invité à donner son avis sur les différents arguments proposés des deux côtés via un carton vert ou un carton rouge, puis à dire quelle aurait été sa réponse si on lui avait proposé, il y a maintenant deux ans, de participer

à la Convention citoyenne pour le climat. Les réponses sont généralement unanimes, chez un public en vérité déjà très soucieux des questions environnementales.

La juge et les jurés reviennent finalement au bout de quelques minutes, le verdict tombe : la CCC est acquittée. Néanmoins, les jurés proposent un certain nombre de recommandations pour que les prochaines conventions citoyennes ne tombent pas dans les mêmes écueils.



Il faut ainsi souligner l'originalité de cette simulation, lucide et honnête, qui a permis de mettre en valeur plusieurs points de vue sur la convention citoyenne pour le climat. Ce fut ainsi l'opportunité d'analyser plus froidement une initiative comme celle-ci qui avait déchaîné les passions lors de son lancement et de la publication de ses propositions, tout en envisageant pour la suite de futures initiatives et conventions pour le climat, à la fois plus équitables et plus représentatives.

Gaspard BROUWER

Portraits et expériences des 150 pour le climat

Rendez-vous était donné ce 6 novembre à 16h dans la salle de l'Aubette pour rencontrer des membres de la Convention pour le climat qui s'était tenue l'année dernière. Après les débats agités du tribunal plus tôt dans l'après-midi, cet événement était l'occasion pour le public de discuter plus tranquillement avec les invités de la Convention autour d'un café ou d'un thé. La discussion s'est d'abord ouverte par un extrait du film de Yann Arthus-Bertrand qui sortira cette année et portera sur l'organisation et la vie de la Convention et de ses membres. De ce visionnage on pourra retenir quelques idées fortes portées par les interviewés comme la nécessaire prise de conscience de sa propre empreinte carbone ou encore l'importance de travailler ensemble pour les générations futures. Également ce cri du cœur d'une des participantes « ces mesures qu'on a prises, c'est pas pour vous embêter, c'est pour vous sauver ! ». Ce film sera en fait l'occasion pour le public de découvrir qui étaient vraiment les membres de la Convention, des personnalités de tous les horizons avec des idées parfois bien différentes sur le climat et l'écologie.

Vient ensuite le temps des échanges et la salle se répartit alors en deux groupes de discussion avec à chaque fois deux participants de la Convention. Dans le premier groupe, ce sont Jocelyn et Nadine qui répondent aux questions. Rapidement les langues se délient et les questions s'enchaînent. On apprend par exemple comment ont été formés les groupes de

travail autour de chaque thème sans possibilité de changer « parfois pour le meilleur et pour le pire ». Les questions sont aussi nombreuses sur le sentiment des Conventionnels face au manque de volonté des politiques de traduire leurs propositions dans la loi : Jocelyn répond que leurs propositions existent toujours et qu'elles pourront servir de boîte à idée pour les futures lois. À la question de savoir s'ils signeraient à nouveau pour une nouvelle Convention citoyenne la réponse est directe : oui, car ces semaines passées ensemble à travailler sur la lutte contre le changement climatique leur ont énormément apporté. D'ailleurs, Nadine insiste sur le fait qu'elle ne connaissait pas grand-chose au problème climatique avant de devoir s'y intéresser. Maintenant, elle est fière de pouvoir nous dire qu'elle s'est mise à utiliser un compost pour valoriser ses déchets. Enfin, les questions sont également techniques, sur le contenu des propositions, comme ce jeune homme qui s'interroge sur l'aspect éducatif de leur programme.

Tout au long de ces échanges, on ressent le besoin des représentants de la Convention de parler de leur expérience et de donner leur propre version de cette histoire, alors que certains ont eu parfois le sentiment qu'elle n'avait pas été correctement retranscrite par les médias. C'est pourquoi ils nous assurent tous vouloir continuer à sillonner la France, pour partir à la rencontre des Français et discuter, d'ailleurs le moyen le plus concret de faire progresser la cause écologique. À la dernière question de savoir si cette prise de conscience de la catastrophe écologique à venir n'est pas trop difficile à vivre, notamment pour Jocelyn qui n'a que 18 ans, ils répondent qu'ils s'accrochent tous à l'espoir que leur propre prise de conscience aura peut-être permis à d'autres de

s'intéresser au sujet, des petits pas essentiels pour le combat de notre génération.

Paul-Alexandre COTLEUR